

Mars 2023

CHARTRE DES RELATIONS ENTRE GSK ET LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET ASSOCIATIONS D'USAGERS

La charte des relations entre GSK et les associations de patients et d'usagers établit les principes qui sous-tendent nos relations et nos partenariats.

Représentant notre engagement quotidien aux côtés des patients et de leurs proches, elle repose sur les codes déontologiques et éthiques de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre des dispositifs réglementaires en vigueur.

Cette charte s'applique à l'ensemble des relations qui peuvent être établies, dans le cadre de projets, réunions, actions ou collaborations impliquant des associations de patients et d'usagers.

POURQUOI UNE CHARTE ?

A travers cette charte, nous entendons affirmer notre engagement à agir de façon éthique et transparente avec les représentants des patients. En inscrivant les relations-patients au centre de nos activités, nous aspirons à être reconnu comme une entreprise exerçant sa pleine responsabilité sociale et sanitaire dans le domaine de la santé.

SES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Considérant comme indispensable d'intégrer la voix des patients dans les décisions qui les concernent, cette charte veut affirmer nos engagements et notre volonté de garantir une collaboration fondée sur la confiance, la transparence et la co-construction.

Cette charte définit les quatre principes qui encadrent les relations entre GSK et les associations de patients et d'usagers :

- Une meilleure prise en compte des attentes des patients
- Des collaborations fondées sur l'intérêt des patients
- Transparence, éthique et indépendance dans nos relations
- Confidentialité et protection des données personnelles

1. Une meilleure prise en compte des attentes des patients

Pour GSK, la prise en considération des attentes des patients est une priorité. C'est pourquoi nous nous efforçons de :

- Nous tenir informés de leurs besoins, de leurs enjeux, mais également des positions portées par leurs représentants
- Impliquer les associations de patients le plus tôt possible dans le développement de projets / collaborations grâce à la formalisation d'un cadre de travail adapté
- Prendre en compte la voix et l'intérêt du patient dans les projets qui vont affecter de façon directe et significative les patients
- Donner la possibilité aux associations de patients de porter des sujets à la discussion

2. Des collaborations fondées sur l'intérêt des patients

Nous mettons au cœur de chaque collaboration initiée avec une association de patients ou d'utilisateurs, l'intérêt patients. Ainsi, nous veillons à ce que :

- Toute collaboration ou activité entreprise conjointement avec une association de patients ou d'utilisateurs bénéficie à toutes les parties prenantes
- Toute relation entre GSK et une association de patients et d'utilisateurs s'inscrit dans un objectif de bénéfice mutuel et qu'elle ne présente aucun déséquilibre dans l'engagement des parties
- Toute collaboration avec une association de patients ou d'utilisateurs soit fondée sur le respect mutuel et l'équité
- Systématiquement, un contrat soit établi avec chaque association pour chaque collaboration.

3. Transparence, éthique et indépendance dans nos relations

GSK s'engage à faire preuve de transparence, d'éthique et d'indépendance dans ses relations avec les associations de patients. Toute collaboration est fondée sur :

- Le respect de l'indépendance des associations de patients, pour qu'aucune influence sur ses positions ni contrôle sur son organisation et ses modalités de fonctionnement ne soit exercée
- Le respect mutuel des spécificités de chacun et des positions pouvant être divergentes
- Le maintien des relations appropriées et transparentes dans un cadre toujours non promotionnel
- L'intérêt des patients et notre engagement reposent sur la réponse à des besoins réels et légitimes

GSK met également tout en œuvre pour apporter une information précise, loyale et objective sur ses collaborations, en :

- Favorisant la visibilité des liens de GSK avec les associations de patients dans le cadre des dispositifs réglementaires en vigueur et des recommandations des dispositions déontologiques professionnelles
- Publiant (conformément à la réglementation en vigueur) les informations concernant les contrats conclus par GSK avec les associations de patients sur le site unique de la Direction Générale de la Santé <https://www.transparence.sante.gouv.fr/> et sur son site internet [gsk.fr](https://www.gsk.fr).

4. Confidentialité et protection des données personnelles

GSK accorde une grande importance à la protection des données.

GSK s'engage à tenir confidentielles toutes les informations communiquées et échangées à l'occasion de toute collaboration avec les associations de patients et d'utilisateurs.

GSK s'engage à respecter les dispositions de loi Informatique et Liberté modifiée ainsi que celles fixées par le Règlement Général sur la Protection des Données dans le cadre de ses interactions avec les associations de patients et d'utilisateurs. Les principes de protection des données personnelles de GSK sont à retrouver [ici](#).

Pour plus de détails sur les dispositifs réglementaires en vigueur et les recommandations des dispositions déontologiques professionnelles :

- **Les entreprises du Médicament - Leem**
- **Dispositions Déontologiques Professionnelles – DDP (leem.org)**
- **QA DDP (leem.org)**
- **The EFPIA Code**

Tous ces principes s'appliquent également dans le cadre des relations avec les associations d'aidants, d'utilisateurs ainsi qu'avec les patients experts, les patients partenaires et les communautés de patients...

A propos de GSK :

GSK est une société biopharmaceutique mondiale dont le but est d'unir la science, la technologie et les talents pour devancer ensemble la maladie. En savoir plus sur [gsk.fr](https://www.gsk.fr)

Contact en charge des relations patients : agnes.x.renard@gsk.com